

OBJET

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS 2024**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 14

Votes pour : 15
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie le, 12 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
N° 23-03183-01 DEL 2024-56 DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **10 avril**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **3 avril 2024**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTE/EXCUSÉE : Sophie REY (procuration à Marie-Françoise VIDALON)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Hélène GUIOUNET** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire

Je vous présente la proposition d'attribution de subventions aux associations qui ont dûment effectué une demande écrite et transmis un dossier de demande de subvention pour l'année 2024.

Je vous rappelle également dans le tableau ci-dessous les subventions attribuées en 2023 lors du conseil municipal du 13 Avril 2023.

Après avoir pris connaissance des diverses demandes,
Vu l'avis de la commission des finances du 3 avril 2024,
Je vous propose au vote les subventions suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2024 chapitre 65 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2023	SUBVENTIONS PROPOSEES POUR 2024
ADIL	226,00	240,00
ADMR	500,00	800,00
AFP DE SOULAN	2 000,00	2 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 000,00	2 000,00
CLUB AMITIE ACCUEIL	1 000,00	1 200,00
CO SAINT-LARY ET VALLEES	20 000,00	20 000,00
COMITE DE JUMELAGE	0	1 000,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	8 000,00	8 000,00
ECOLE PRIMAIRE - OCCE	1 200,00	1 200,00
ECOLE PRIMAIRE - VIELLE AURE	640,00	600,00
FESTIVAL DES PETITES EGLISES DE MONTAGNE	1 000,00	1 000,00
FNACA	150,00	150,00
GAULE AUROISE	140,00	150,00
GROUPEMENT PASTORAL DE SOULAN	10 000,00	<i>Dossier en attente</i>

LARY VOLLEY CLUB	0	500,00	Accusé de réception en préfecture 065-216503888-20240410-DEL-2024-56-DE Date de télétransmission : 23/04/2024 Date de réception préfecture : 23/04/2024
LIVRE PYRENEEN D'AURE ET DU SOBRARBE	3 000,00	2 000,00	
SKI CLUB ST LARY	14 000,00	15 000,00	
SNOWBOARD CLUB ST LARY	12 000,00	12 000,00	
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 000,00	2 000,00	
TENNIS CLUB	1 500,00	1 500,00	
RIDIN'FAMILY	3 000,00	5 000,00	
SAINT-LARY AURE MONTAGNE	3 000,00	3 000,00	
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2024	85 356,00	79 340,00	

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'arrêter les montants des subventions communales aux associations, pour l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2023	SUBVENTIONS PROPOSEES POUR 2024
ADIL	226,00	240,00
ADMR	500,00	800,00
AFP DE SOULAN	2 000,00	2 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 000,00	2 000,00
CLUB AMITIE ACCUEIL	1 000,00	1 200,00
CO SAINT-LARY ET VALLEES	20 000,00	20 000,00
COMITE DE JUMELAGE	0	1 000,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	8 000,00	8 000,00
ECOLE PRIMAIRE - OCCE	1 200,00	1 200,00
ECOLE PRIMAIRE - VIELLE AURE	640,00	600,00
FESTIVAL DES PETITES EGLISES DE MONTAGNE	1 000,00	1 000,00
FNACA	150,00	150,00
GAULE AUROISE	140,00	150,00
GROUPEMENT PASTORAL DE SOULAN	10 000,00	<i>Dossier en attente</i>
LARY VOLLEY CLUB	0	500,00
LIVRE PYRENEEN D'AURE ET DU SOBRARBE	3 000,00	2 000,00
SKI CLUB ST LARY	14 000,00	15 000,00
SNOWBOARD CLUB ST LARY	12 000,00	12 000,00
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 000,00	2 000,00
TENNIS CLUB	1 500,00	1 500,00
RIDIN'FAMILY	3 000,00	5 000,00
SAINT-LARY AURE MONTAGNE	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2024	85 356,00	79 340,00

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20240410-DEL-2024-56-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 10 avril 2024,



Le Maire,

André MIR